

# Le projet de règlement européen ESOP « European statistics on population (and housing) »

Commission Démographie et questions  
sociales du 1<sup>er</sup> décembre 2022



## Quatre règlements en vigueur sur la production de statistiques sur la population, les migrations, le logement, les ménages, les familles :

- **Règlement 763/2008 du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 sur les recensements de la population et du logement**
  - Fourniture tous les 10 ans de données exhaustives sur la population et le logement, jusqu'au niveau de la commune
- **Règlement 1260/2013 du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 relatif aux statistiques démographiques européennes**
  - Fourniture chaque année de données sur la population (niveau national et par région), sur les naissances et les décès
- ...

- **Règlement 862/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale**
  - Article 3 : fourniture chaque année de données sur les immigrants, les émigrants, la population résidente par nationalité et pays de naissance, les acquisitions de nationalité
- **Règlement d'exécution 2018/1799 de la Commission relatif à l'établissement d'une action statistique directe temporaire pour la diffusion de thèmes sélectionnés du recensement de la population et du logement de 2021 géocodés selon une grille de 1 km<sup>2</sup>**
  - Fourniture fin 2022 de données de population totale au carreau et en mars 2024 de données plus détaillées (sexe, âge, statut d'activité, lieu de naissance...)

=> **Objectif d'ESOP : un règlement-cadre unique** couvrant l'ensemble de ces statistiques

« **ESOP** vise à fournir une base juridique à long terme et complète pour les statistiques démographiques européennes (y compris les données annuelles sur la démographie et la migration, ainsi que les recensements de la population et du logement), tout en permettant des améliorations flexibles et progressives des statistiques pour répondre à l'évolution des besoins des utilisateurs et d'exploiter les possibilités offertes par l'utilisation croissante de sources de données administratives et de nouvelles méthodes.

En intégrant les statistiques démographiques actuellement établies en vertu de divers règlements et actions volontaires, l'harmonisation, la cohérence et l'efficacité de la production devraient être améliorées, au profit des producteurs et des utilisateurs de statistiques »

**La préparation de ce nouveau règlement a débuté il y a 5 ans**

**Le texte actuellement sur la table devrait être adopté par la Commission et transmis au Parlement et au Conseil début 2023, les négociations vont se poursuivre**

**Objectif d'Eurostat : adoption en 2024, mise en œuvre à partir de 2026**

**Le règlement-cadre fixe les thématiques, la périodicité, les définitions et sera complété par une législation secondaire précisant les variables, délais de transmission, ventilations...**

## Des données plus fréquentes, plus fraîches, plus nombreuses, à des niveaux géographiques plus fins :

- **Plus fréquentes : par exemple (à ce stade de la préparation)**
  - données sur le nombre et les caractéristiques des logements : aujourd'hui tous les dix ans => trois fois en dix ans
  - données sur les naissances et les décès : aujourd'hui chaque année (sauf décès pendant période covid sur une base volontaire) => chaque mois
  - données sur le nombre d'immigrants : aujourd'hui chaque année => chaque mois (!)
- **Plus fraîches : par exemple (à ce stade de la préparation)**
  - données de population au niveau département et commune : aujourd'hui à T+27 mois => à T+12 mois voire T+8 pour les principales caractéristiques
  - données sur les naissances et décès : aujourd'hui à T+ 6 mois => à T+2 mois
  - Idée sous-jacente que les données administratives permettent d'aller plus vite mais certaines demandes impossibles à satisfaire, au moins pour une partie des pays

## Des données plus fréquentes, plus fraîches, plus nombreuses, à des niveaux géographiques plus fins :

- **Plus nombreuses : par exemple (à ce stade de la préparation)**
  - Les données sur les unions deviendraient obligatoires : mariages et unions enregistrées (Pacs en France), nombre de divorces et ruptures d'unions enregistrées
  - Nouvelles variables sur les logements ? (performance énergétique ?)
  - « Equality data » (genre, âge, handicap, race ou ethnie, religion, orientation sexuelle) écartées du périmètre d'ESOP à ce stade
- **A des niveaux géographiques plus fins : par exemple**
  - Production de données au carreau chaque année

**Malgré une consultation publique et une étude d'impact, la justification de ces nouvelles demandes est souvent insuffisante ou peu explicite**

## Et aussi

- **Une définition unique de la population**
  - Eurostat pousse pour que seule la définition de la population habituellement résidente figure dans le règlement

La population usuelle résidente d'une zone géographique inclut les personnes qui vivent dans cette zone depuis au moins 12 mois ou qui sont arrivées il y a moins de 12 mois mais avec l'intention de rester au moins de 12 mois

Dans le règlement actuel « population and housing census », il est précisé : « Quand les circonstances ne permettent pas d'établir la résidence usuelle, le lieu de résidence retenu est la résidence légale ou enregistrée »

- **Partage de données individuelles entre Etats membres à des fins statistiques, a priori sur une base volontaire, aux contours encore flous**
  - Notamment pour améliorer la qualité des données sur les migrations
- **De la flexibilité, permise par la mise en place de collectes *ad hoc***



- Cette présentation s'appuie sur une version provisoire du projet de règlement ESOP, sur laquelle restent différents points de désaccord entre Eurostat et les Etats membres
- Les négociations vont se poursuivre et la législation secondaire reste à établir, avec des enjeux importants. La France participe activement depuis le début de la préparation et continuera à le faire
- Si on se base sur les versions actuellement connues :
  - Pour la France, certaines nouvelles demandes peuvent être satisfaites sans coût majeur, pour d'autres des investissements importants seraient à conduire, pour d'autres on ne voit pas sur quelles informations on pourrait s'appuyer

⇒ **A suivre...**

Retrouvez-nous sur

[insee.fr](http://insee.fr)

